## DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES





## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## AM N° PM/2025/331

Objet : Fermeture de l'aire de jeux (Parc Urbain)

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPES, Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-28,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de fermer l'aire de jeux dans le Parc Urbain à l'occasion de la Fête des Allumoirs ; il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

## ARRETE

Article 1 : L'aire de jeux sera fermé pendant toute la durée de la Fête des Allumoirs qui se déroulera le samedi 11 octobre 2025.

<u>Article 2</u>: Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 3</u>: La Directrice Générale des Services, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- -Aux archives municipales,
- -La Police Municipale,

THE MUNICO

Fait à SAINGHIN-EN-WEPPES, le 06 octobre 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON